



2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des communications suivantes:

1. Le Contrat de Rivière Meuse-Aval a tenu son assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2024.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Assemblée générale ordinaire de l'UVCW

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que l'UVCW tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 21 mai 2024 à 9h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport d'activité - Coup d'œil sur l'année 2023
 - Présentation
 - Rapport du commissaire
 - Décharge aux administrateurs et au commissaire
2. Approbation des comptes 2023 et du rapport de gestion
3. Budget 2024

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

4. Assemblée générale ordinaire de la CILE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que la CILE tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 20 juin 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations ;
2. Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD)
- Approbation ;
3. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation ;
5. Affectation du résultat 2023 – Approbation
6. Décharge aux Administrateurs – Approbation
7. Décharge au Contrôleur aux comptes – Approbation
8. Lecture du procès-verbal – Approbation

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

5. Assemblée générale ordinaire d'EthiasCo

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'EthiasCo tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 13 juin 2024 à 10h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. Désignations statutaires - Client Board
6. Mandat au commissaire - exercices 2026-2027-2028

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'EthiasCo.

6. Assemblée générale ordinaire d'iMio

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'iMio tiendra son assemblée générale ordinaire le 28 mai 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023,
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes,
3. Décharge aux administrateurs,
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes,
5. Désignation d'un collège de deux réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026,
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes: candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy;

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'iMio.

7. Octroi d'un subside ordinaire à Carpe Diem - Décision

Monsieur le Bourgmestre explique que l'ensemble musicale CARPE DIEM sollicite un subside de la Commune à hauteur de 400 euros.

Il explique que ce subside est destiné à couvrir certaines dépenses de la chorale, à savoir:

- la rétribution de leurs deux cheffes,
- la rétribution des musiciens,
- la couverture de certains frais de déplacement,
- le soutien dans l'organisation des événements ;

Le Collège a marqué son accord sur l'octroi du subside.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il est normal de soutenir une belle troupe comme Carpe Diem, qui fait vivre le village.

Madame Nachtergaele précise qu'ils ont fait salle comble lors de leur concert annuel.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer ledit subside à l'organisation.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside de 400,00 euros à l'ensemble musicale Carpe Diem.

8. Octroi d'un subside ordinaire pour l'animation musicale lors du goûter des 3x20 - Décision

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'octroyer un subside de 250,00 euros à la personne qui a assuré l'animation musicale lors du goûter des 3x20.

Il rappelle que cette animation a reçu les éloges des personnes présentes lors de cet événement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'allouer un montant de 250 euros. Il précise qu'il est normal de rétribuer un tel service.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside de 250,00 euros.

9. PIMACI 2022-2024 - Emprises pour l'aménagement du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe - Désignation du Comité d'acquisition

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele, pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, dans le cadre de la réalisation du PIMACI 2022-2024, des emprises doivent être réalisées et donc faire l'objet d'une acquisition par la Commune.

Pour réaliser l'estimation et entamer les négociations, il est proposé de faire appel au Comité d'Acquisition. Elle précise que ces emprises sont réalisées afin de réaliser l'aménagement du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe. Elle rappelle également que le chemin aura une largeur de 2 mètres.

Madame Thirionet indique que cela permettra d'admirer les vaches.

Monsieur le Bourgmestre propose de désigner le Comité d'Acquisition dans le cadre de ces emprises.

À l'unanimité, le Conseil désigne le Comité d'Acquisition - Direction de Liège pour l'estimation et l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de l'aménagement du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe.

10. Centrale d'achats - Province de Liège - Acquisition de gaz naturel et d'électricité pour les établissements provinciaux et les PAB - Ratification

Monsieur le Bourgmestre indique que, comme il y a quatre ans, il s'agit de renouveler l'adhésion de la Commune au marché "Énergies" de la province de Liège.

Il précise cependant qu'il s'agit d'une ratification de la décision de la décision du Collège communal. En effet, les documents devaient être rentrés à la Province pour ce jour. Il a donc fallu prendre la décision rapidement.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier la décision du Collège communal.

À l'unanimité, le Conseil ratifie la délibération du Collège communal du 16 avril 2024 manifestant son intérêt au marché provincial relatif à l'acquisition de gaz naturel et d'électricité pour les établissements provinciaux et les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires (PAB).

11. Règlementation de l'affichage électoral pour les élections simultanées du 9 juin 2024 - Décision

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de réglementer l'affichage électoral en vue des élections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024. Un règlement similaire sera également soumis à l'adoption du Conseil à l'occasion des élections locales d'octobre.

Le règlement est complémentaire à l'arrêté pris par le Gouverneur de la Province et précise essentiellement les lieux publics où l'affichage peut avoir lieu.

Pour rappel, les lieux d'affichage sont les suivants:

- Rue de la Station, 11 (école communale) à Fexhe-le-Haut-Clocher
- Au carrefour de la rue de Velroux et de Liège à Voroux-Goreux
- Rue des Frênes (mur de l'église) à Noville
- Au carrefour de la Rue de Horion et de l'Église à Roloux

Monsieur Jarbinet demande si une sanction est prévue pour le surcollage. Monsieur le Bourgmestre répond que ce n'est pas prévu. À son sens, cela fait partie du jeu démocratique.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement sur l'affichage électoral pour les élections simultanées du 9 juin 2024.

12. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Avant de lever la séance publique, Monsieur le Bourgmestre indique que le week-end festif des 20 et 21 avril 2024 a été un grand succès. Les Français ont été ravis de leur découverte en terre liégeoise.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h20.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h22.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE